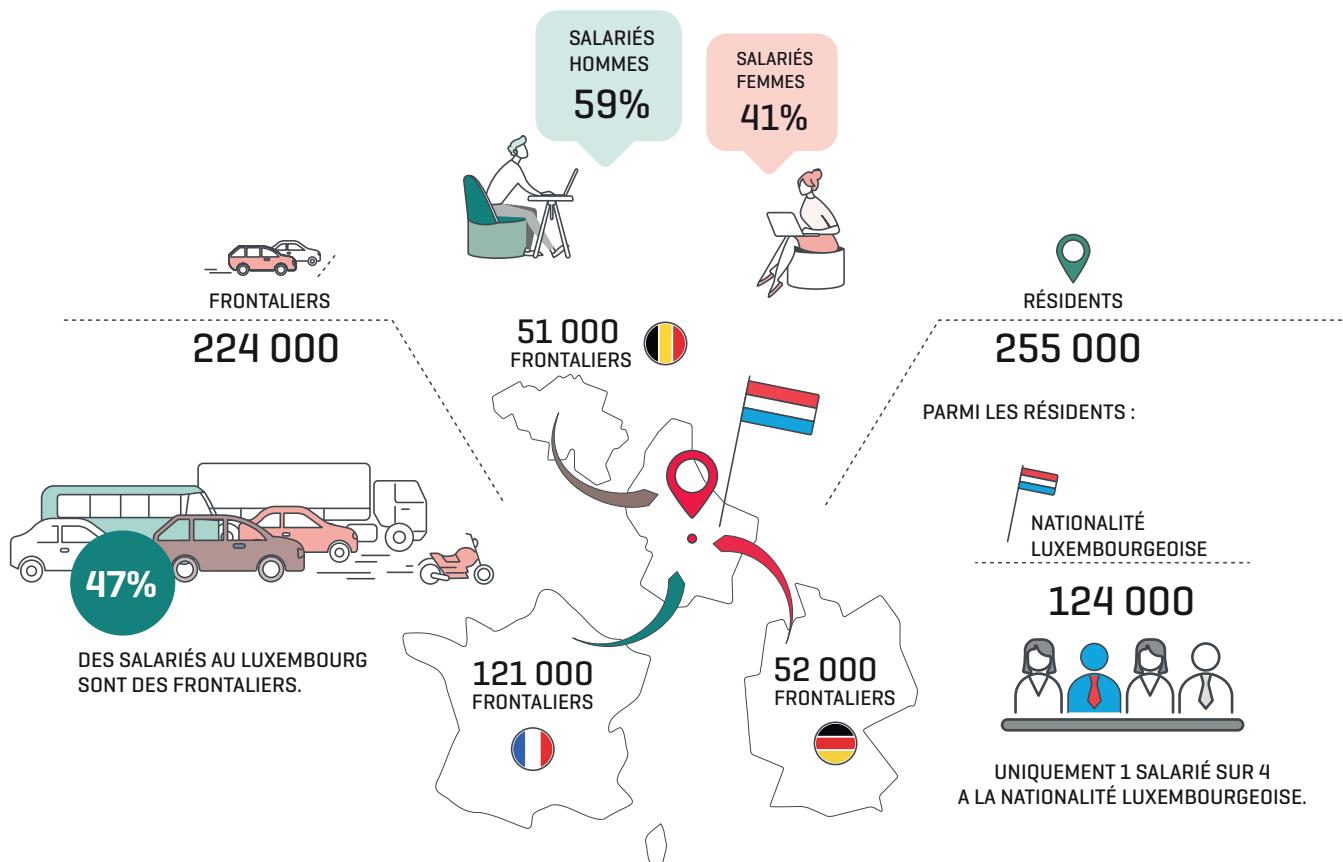


Panorama sur le monde du travail luxembourgeois à l'occasion du 1^{er} Mai

La journée de la fête du travail est l'occasion de présenter quelques chiffres sur les personnes en emploi au Luxembourg. Sur les 479 000 salariés au Luxembourg, 47% sont des frontaliers (dont la moitié en provenance de France). Uniquement 1 salarié sur 4 a la nationalité luxembourgeoise. En ce qui concerne les résidents, 31 % des femmes travaillent à temps partiel, contre uniquement 7% des hommes. 1 salarié sur 3 travaille en mode télétravail, cette proportion est restée stable après la crise COVID. Sans surprise, ce sont les compétences numériques qui sont les plus importantes sur le marché du travail luxembourgeois.

Au dernier trimestre 2022,
479 000 salariés travaillaient au Luxembourg



Le travail à temps partiel : majoritairement féminin et volontaire

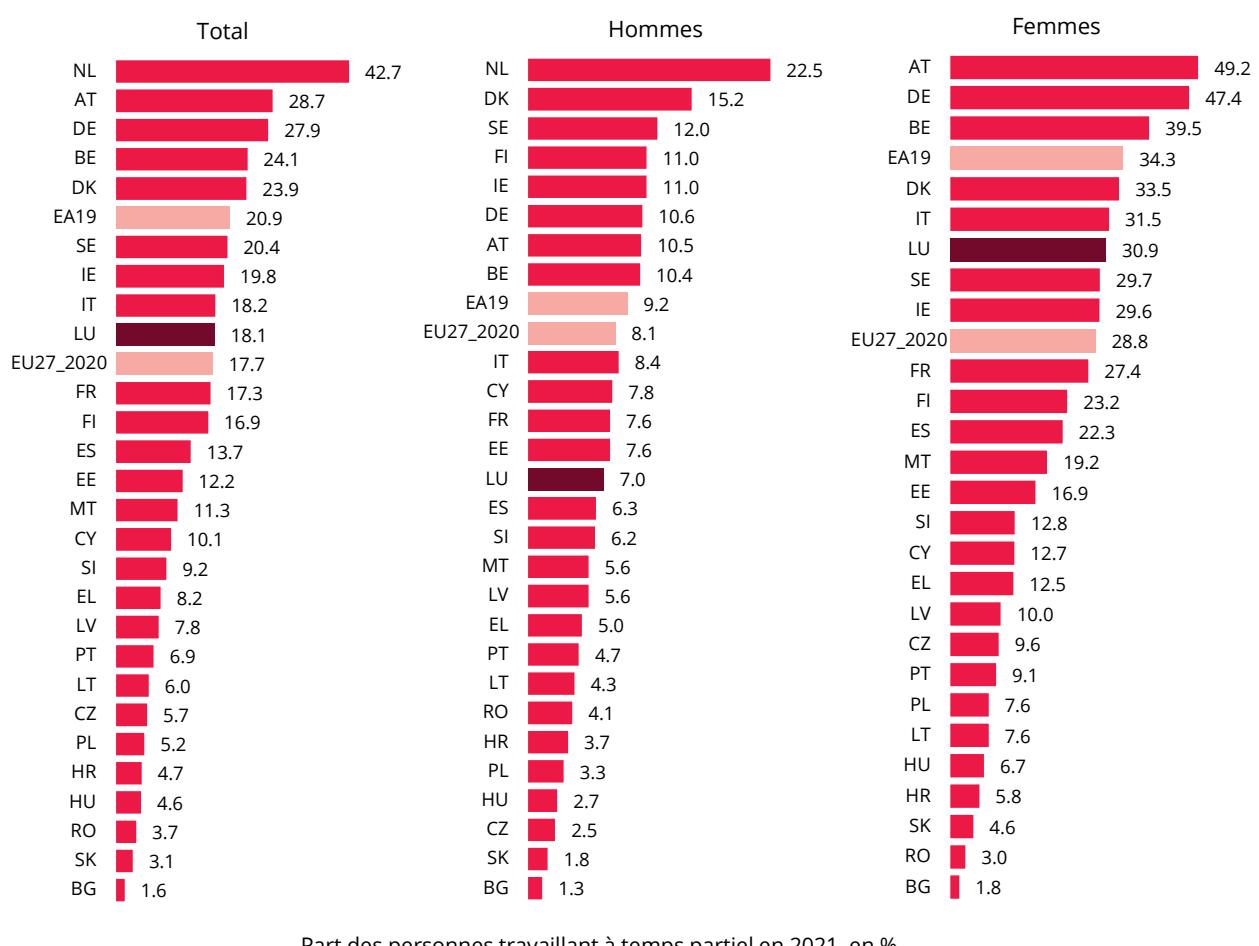
La réforme du congé parental [possibilité du congé fractionné] ainsi que la modification du système des chèques services accueil, permettent de maintenir un emploi à temps plein plutôt que de devoir opter pour un emploi à temps partiel.

Avec 18.1% des travailleurs résidents qui travaillent à temps partiel, le Luxembourg se trouve légèrement en-dessous de la moyenne européenne. Le taux de travail à temps partiel reste relativement faible parmi les hommes (7.0 % au Luxembourg contre 8.1% en moyenne dans l'UE des 27). Par contre, le travail à temps partiel des femmes est légèrement plus fréquent au Luxembourg (30.9%) que dans l'Union européenne prise dans son ensemble (28.8%).

La famille constitue la raison principale invoquée pour le travail à temps partiel [tableau 1]. Au Luxembourg, 25.5% des résidents affirment que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler est la raison principale de leur choix, auxquels s'ajoutent 22.9% qui évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles. Au total, la famille constitue donc la raison principale pour 48.4% des temps partiaux [53.0% des femmes, 29.4% des hommes]. Dans l'UE 27, ce taux est beaucoup plus faible [39.1% au total].

Grace à un marché du travail solide et à une grande offre d'emplois, le travail à temps partiel involontaire est beaucoup moins répandu au Luxembourg que dans les autres pays européens. Dans la moyenne européenne, le travail à temps partiel involontaire atteint un taux de 23.3% contre 9.3% au Luxembourg.

GRAPHIQUE 1 : LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL EST MAJORITYAIREMENT FÉMININ AU LUXEMBOURG



Sources : STATEC, Eurostat [résidents de 15 à 64 ans]. Note : l'abréviation EA19 [Euro Area 19] réunit les 19 pays de la zone Euro. Voir également le glossaire des codes pays Eurostat : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Country_codes/fr

TABLEAU 1: RAISON PRINCIPALE POUR UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL

	Soins aux adultes handicapés ou aux enfants	Autres responsabilités familiales ou personnelles	Travail à temps plein non trouvé	Education ou formation	Propre maladie ou handicap	Autres raisons
UE-27	21.0	15.9	23.3	12.4	5.4	22.0
Zone euro	22.5	14.3	23.3	11.9	4.9	23.1
BE	21.4	35.1	21.4	9.1	6.8	6.2
DE	25.8	13.3	7.1	11.9	4.6	37.2
FR	24.1	15.7	28.3	6.1	9.7	16.2
LU	27.5	30.8	9.3	12.0	4.5	15.9

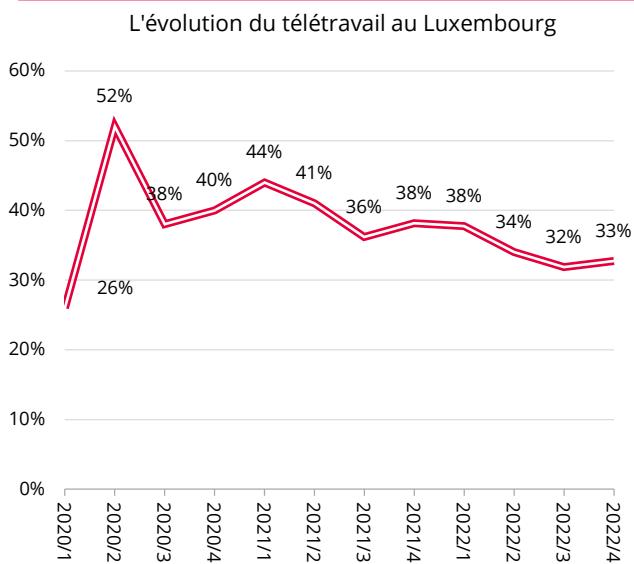
Sources : STATEC, Eurostat [résidents de 15 à 64 ans]

Le télétravail – moins souvent parmi les travailleurs à temps partiel

Durant le dernier trimestre 2022, 33% des salariés résidents ont effectué des périodes de télétravail, dont 11% avec moins de 8 heures par semaine, 32% entre 8h et 15h, et 57% avec 16 heures et plus. Avec 34% en 2022, le taux de télétravail est donc 70% plus élevé qu'avant la pandémie [20% en 2019].

Le pourcentage des employés ayant effectué du télétravail est moins élevé parmi les travailleurs à temps partiel que ceux à temps plein : 23% comparé à 37%. Le nombre d'heures étant aussi inférieur : la moitié des travailleurs à temps partiel ont travaillé seulement 10 heures en télétravail par semaine, les travailleurs à temps plein travaillant de leur côté 16 heures en moyenne.

GRAPHIQUE 2 : LE TÉLÉTRAVAIL RESTE STABLE AU LUXEMBOURG APRÈS UN PIC EN PLEINE PANDÉMIE



Source : STATEC-EFT, résidents âgés de 15-64 ans.

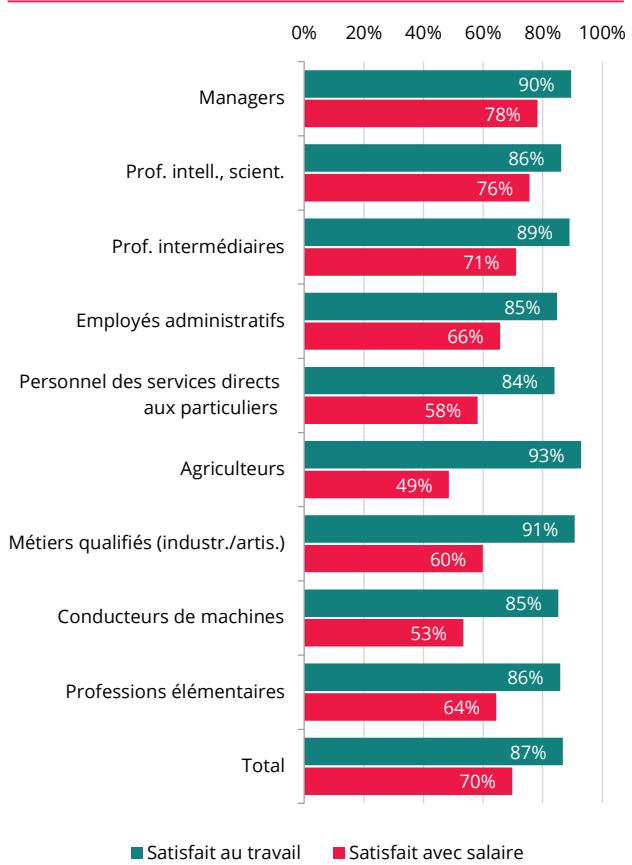
La satisfaction au travail ainsi que l'adéquation de la rémunération sont sur un niveau haut, mais pas pour toutes les professions

La grande majorité des travailleurs résidents au Luxembourg [87%] sont «plutôt» ou «tout à fait» satisfaits de leur situation au travail. Presqu'un tiers des travailleurs rapportent même être «tout à fait satisfaits» [35%]. Alors que 10% seulement d'entre eux ne sont pas satisfaits et à peine 3% ne le sont pas du tout.

Néanmoins, il y a une variation importante selon la profession. Les agriculteurs sont plus fréquemment satisfaits de leur travail [93%], suivi par les métiers qualifiés [91%] et les managers, dirigeants et cadres [90%]. Le personnel des services directs aux particuliers [coiffeurs, les serveurs, les guides, les concierges, etc.] est moins souvent satisfait au travail.

Concernant le salaire, ce sont les dirigeants qui déclarent plus fréquemment que leur rémunération est adéquate [78%]. Par contre, parmi les agriculteurs et les conducteurs de machines seulement 49% et 53% déclarent être adéquatement payés.

GRAPHIQUE 3 : LES AGRICULTEURS SONT LES PLUS SATISFAITS AU TRAVAIL MAIS LES MOINS CONTENTS DE LEUR SALAIRE



Source: STATEC-EFT 2022, résidents âgés de 15-64 ans. Note: Satisfaction au travail et avec la rémunération en % des employés.

Compétences utilisées au travail – les compétences numériques d'abord

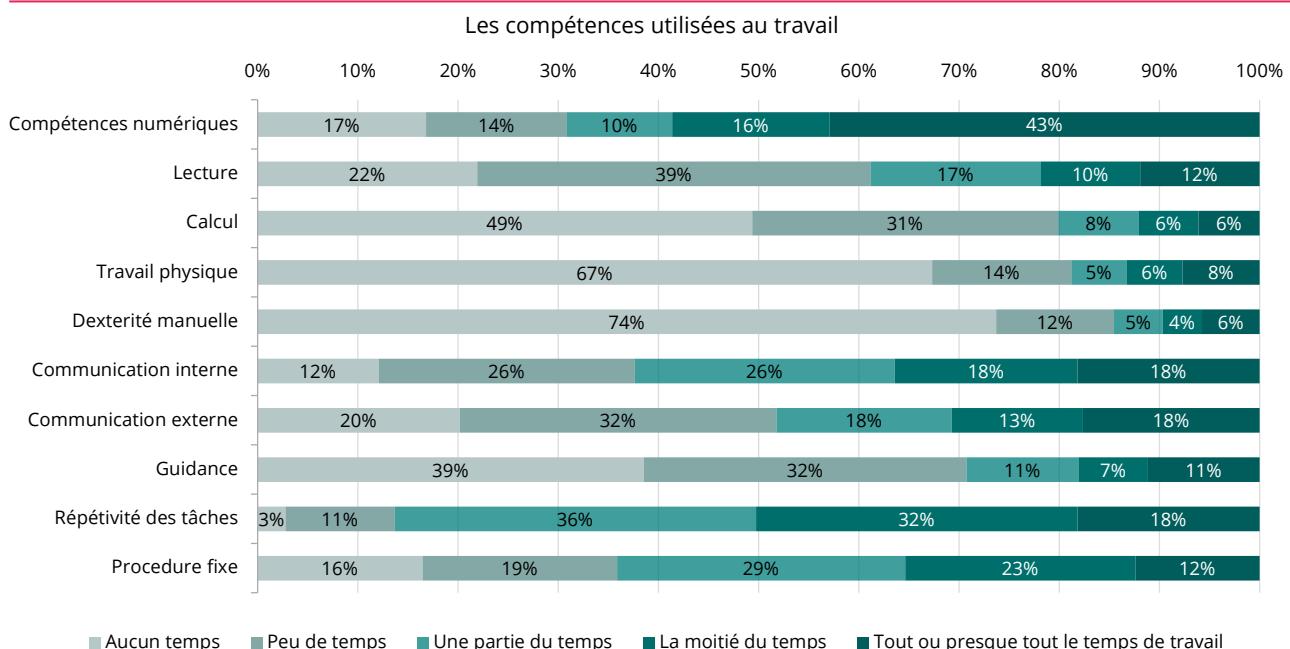
Le monde du travail d'aujourd'hui implique de réaliser des tâches spécialisées et nécessitent donc des compétences différentes. Sans surprise, les compétences numériques sont les plus utilisées par les résidents salariés. 59% les utilisent plus de la moitié de leur temps au travail.

Au contraire, la lecture et le calcul sont des compétences moins fréquemment utilisées (22% et 12%), au même titre que la dextérité manuelle (10%), le travail physique (14%) et la guidance (18%). Les compétences en communication jouent un rôle plus important (36% et 31%). De plus, les employés signalent également que les tâches au travail sont souvent répétitives (40%) et strictement structurées ou organisées (35%).

Si nous regroupons des compétences similaires dans 4 dimensions (voir graphique 5), il est facilement identifiable, quelles compétences sont utilisées dans quelles professions. Les cols blancs qualifiés, y compris les directeurs, les gestionnaires, les spécialistes et les techniciens, utilisent plus souvent les compétences numériques, la lecture et le calcul. Les cols blancs peu qualifiés le font au contraire beaucoup moins souvent. Leurs tâches sont le plus souvent structurées et répétitives. Les cols bleus qualifiés effectuent beaucoup plus souvent des travaux impliquant force physique et dextérité manuelle.

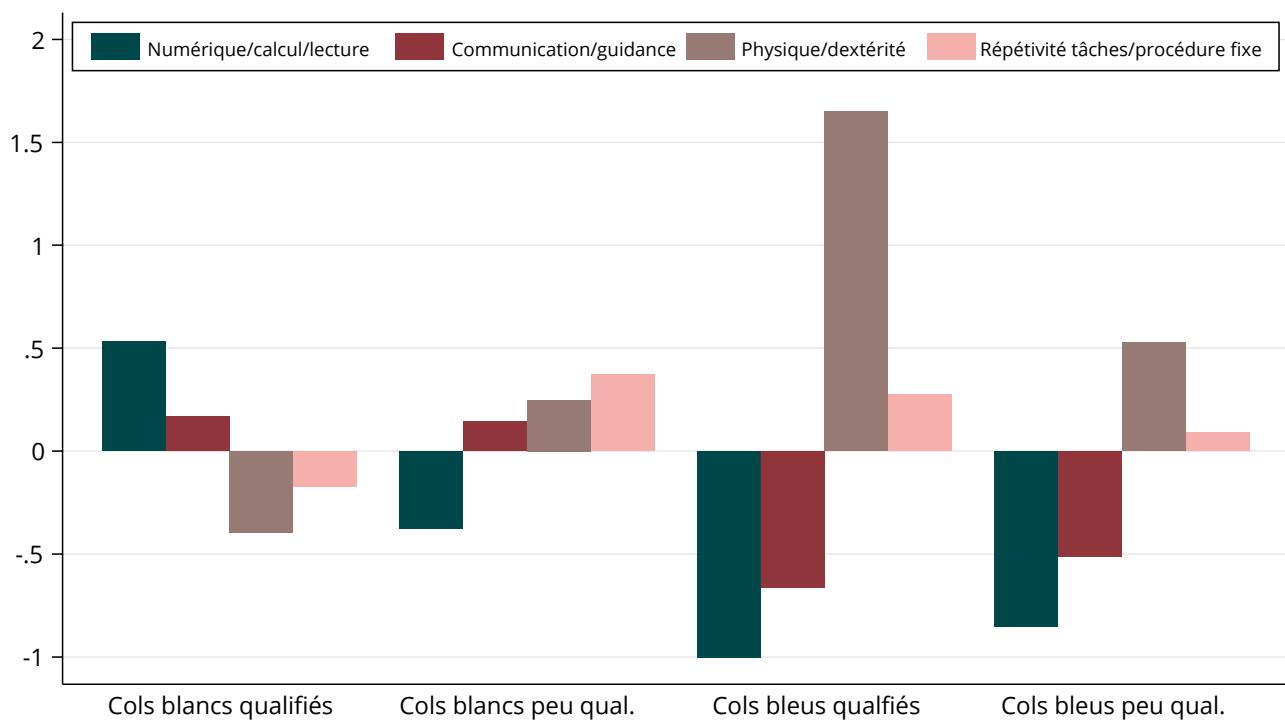
Bien que cela ne soit pas surprenant, l'ampleur de la différence avec les autres emplois dans les quatre dimensions des compétences est frappante. Les tâches et les compétences des cols bleus peu qualifiés sont quelque peu similaires à celles des travailleurs bleus qualifiés. Tous deux utilisent également très peu de compétences numériques et de communication.

GRAPHIQUE 4 : PLUS DE LA MOITIÉ DES EMPLOYÉS UTILISENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU TRAVAIL



Note : résidents âgés de 15 à 74 ans actuellement en emploi. La période de référence est la « situation habituelle » au cours des 4 dernières semaines de l'emploi principal. Source : STATEC-EFT 2022 [module ad hoc].

GRAPHIQUE 5 : LES DIMENSIONS DES COMPÉTENCES AU TRAVAIL, PAR TYPE DE PROFESSION



Note : Scores standardisés dérivés de l'analyse en composantes principales avec rotation varimax. Des valeurs plus élevées représentent une fréquence de prévalence plus élevée dans le type d'emploi. Des valeurs plus faibles indiquent une prévalence plus faible. Source : STATEC-EFT 2022 (module ad hoc), résidents.

Pour en savoir plus
Bureau de presse
 Tél 247-88 455 | press@statec.etat.lu

Cette publication a été réalisée par l'**Unité « Marché du travail et éducation » (SOC2)**. Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

Cette publication n'engage que le STATEC.
 La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.